المصرف المغـــاربي للإستثمـــار و التجـــارة الخـــارجية
Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur

Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur

CONSUTATION N° 04/ 2024

Acquisition des Equipements Informatiques pour la BMICE

Adresse : Rue de la Bourse, Immeuble LILIA, les Verges du Lac 2 Tunis

MF : 1440086/E/N/N/000

Tél. : +216 70 246 140

Email : procurment@bmice-maghreb.org

Février 2024

A- Cahier des Clauses Administratives Particulières

Je soussigné (Nom, prénom et fonction) ……

Représentant la société (Nom, adresse complète et n° de téléphone) ……

Déclare avoir pris connaissance et accepté les clauses suivantes :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture des équipements informatiques au profit de la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur **BMICE**, conformément aux dispositions de la présente consultation.

Les équipements à fournir sont:

- 13 Ordinateurs portables

La présente Consultation se compose d'un seul lot.

L'offre du soumissionnaire ne doit pas contenir plus d'une variante sous peine de rejet de l'offre.

On entend par "équipements" l'ensemble de matériels à acquérir.

Ces équipements qui doivent être conformes aux spécifications techniques décrites dans de la présente consultation, seront installés dans les locaux de la Banque (Siège social à Tunis).

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA CONSULTATION

Les pièces constitutives de la consultation sont par ordre d'importance

- La soumission qui constitue l'acte d'engagement.
- Le bordereau des prix.
- La consultation lancée par la BMICE

ARTICLE 3- LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toutes les correspondances, les plans et dessins, les caractéristiques techniques et tout document concernant l'offre, échangé entre le soumissionnaire et l'acquéreur seront obligatoirement rédigés en langue française.

Certaines fiches techniques pourront, toutefois, être présentées en langue anglaise.

ARTICLE 4- DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENTS

Toute question qui pourrait se présenter concernant l'interprétation du document de la consultation, y compris les spécifications techniques ou toute autre demande d'information complémentaire nécessaire à la clarification du contenu de ce document, devra être demandée par écrit à la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur **BMICE**.

Les réponses fournies par écrit prendront la forme d'additifs aux documents du marché résultant de la consultation et seront communiquées **à l'ensemble des candidats** ayant déjà retiré le cahier de charges et ce avant la date limite de clôture des soumissions. Les explications ou instructions fournies oralement n'ont aucune valeur contractuelle.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PRESENTATION DE L'OFFRE

Les soumissionnaires, par le fait même de soumissionner, reconnaissent être en mesure de réaliser les prestations prévues au bordereau des prix.

L'offre technique et l'offre financière sont placées dans deux enveloppes séparées et fermées. Ces deux enveloppes, les documents administratifs accompagnant les offres et les cahiers des charges seront placés dans une troisième enveloppe extérieure fermée sur laquelle est indiquée :

« Acquisition des Equipements Informatiques

Pour la BMICE >>

avec la mention « **A NE PAS OUVRIR** » ainsi que l'adresse suivante : Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur **BMICE** – ***Immeuble Lilia Rue de la Bourse, Les Berges du Lac 2 Tunis 1053 TUNISIE.***

Les offres, pour être valables, devront être entièrement rédigées à l'encre et particulièrement pour la soumission, le bordereau des prix et la décomposition des prix qui devront être paraphés à toutes les pages, signés et portant le cachet du mandataire à la dernière page.

ARTICLE 6 : DOCUMENTS DE LA CONSULTATION & PIECES A FOURNIR :

1. ENVELOPPE EXTERIEURE : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET CAHIERS DES CHARGES :

N°	DOCUMENTS APPELLATION	OPERATION A REALISER	AUTHENTIFICATION
A.1	Attestation de situation Fiscale	Dernière attestation en date de la Direction Générale	copie

		des impôts, valable à la date limite de remise des plis.	
A.2	Le registre de commerce	Original ou copie certifiée conforme à l'originale.	
A.3	Attestation d'affiliation à la caisse nationale de sécurité sociale.		copie
A.4	Déclaration sur l'honneur de non-faillite	(Remplir le modèle fourni en annexe)	Date, signature et cachet du soumissionnaire à la fin du document.
A.5	Déclaration sur l'honneur comportant la confirmation du soumissionnaire de n'avoir pas fait par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.	(Remplir le modèle fourni en annexe)	Date, signature et cachet du soumissionnaire à la fin du document.
A.6	Copie Originale de la consultation.		Paraphe sur chaque page, Signature & cachet du soumissionnaire sur la dernière page.
A.7	Fiche d 'identification du soumissionnaire.	(Remplir le modèle fourni en annexe)	Date, Signature et cachet du soumissionnaire à la fin du document.
A.8	Cautionnement provisoire **valable 90 jours** agrée par établissement bancaire tunisien agrée par l'administration. **(Annexe 10)**	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document	

A.9	Attestation prouvant la qualité du signataire de l'offre.	Au cas où des procurations seraient nécessaires, elles seront établies conformément aux lois et réglementation en vigueur	Authentification légale

Important:

- La nom fourniture du Caution entrainera l'annulation de l'offre.

- La non fourniture de A1, A2, A3, A4, A5, A6 ou A7 après relance de la BMICE restée sans effet entraînera l'annulation de l'offre correspondant.

2. L'ENVELOPPE INTERIEURE « T » OFFRE TECHNIQUE :

N°	Documents	Authentification
T.1	Les Fichiers des spécifications techniques du constructeur	Copie en couleur, avec caché du soumissionnaire

Important : TF

- La non fourniture des justificatifs de T1 après relance de la BMICE restée sans effet entraînera aussi l'annulation de l'offre correspondant.

3. L'ENVELOPPE INTERIEURE « F » OFFRE FINANCIERE :

N°	DOCUMENTS	OPERATION A REALISER	AUTHENTIFICATION
F1	La soumission (Remplir le modèle fourni en annexe)	Original du document remis par la BMICE dûment complété par le soumissionnaire	Datée et portant signature et cachet du soumissionnaire à la fin du document.
F2	Le bordereau des prix (Remplir le modèle fourni en annexe)	Original du document remis par la BMICE dûment complété par le soumissionnaire	Paraphe, signature & cachet du soumissionnaire

Important :

- La non fourniture de l'un des documents F1 entraînera l'annulation de l'offre.
- La non-fourniture de F2 après relance entraînera l'annulation de l'offre.

ARTICLE 8 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à un montant forfaitaire de **Mille (1000 DT) DINARS**, il peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire qui devra être constituée conformément au modèle fourni en annexe, par une banque agréée. Il devra être valable pendant Quatre Vingt Dix JOURS (90 jours) à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Toute offre ne comportant pas le cautionnement provisoire est éliminée.

Le cautionnement provisoire ou la caution personnelle et solidaire qui le remplace sera restitué suivant les cas suivants :

- Après ouverture des plis techniques pour les soumissionnaires dont les offres ont été rejetées à cette phase et après avis de la commission compétente sur le rapport de dépouillement technique ;
- Après le choix du titulaire du marché pour les soumissionnaires retenus techniquement et après avis de la commission compétente sur le rapport de dépouillement financier ;
- Le cautionnement provisoire ou la caution personnelle et solidaire qui le remplace sera restitué au titulaire du marché après constitution du cautionnement définitif et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de notification du marché.

ARTICLE 9 : CAUTIONNEMENT DEFINITIVE

Le montant du cautionnement définitif est fixé à 3% du montant du marché initial augmenté le cas échéant du montant des avenants.

- La fourniture de ce cautionnement qui doit être établie conformément au modèle en annexe se fera dans les (20) jours au plus tard de la date de la notification de l'attribution du marché ou de la commande.
- Le versement du cautionnement définitif pourra être remplacé par une caution bancaire délivrée par une banque agréée et qui s'engage à verser immédiatement au maitre d'ouvrage et à la première demande le montant de cette caution.

ARTICLE 10 - DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres doivent être valables pendant une durée minimale de 90 jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Toute offre dont la validité est inférieure à cette période sera écartée par l'acquéreur comme non conforme aux conditions de la présente consultation.

Pendant toute la période de validité de son offre, le soumissionnaire s'engage expressément et sans réserve, à renoncer au droit de retirer son offre et de ne pas y apporter ni additif ni correction, à moins que l'acquéreur ne le lui demande par écrit.

ARTICLE 11- DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **05/03/2024 (**Le cachet du bureau d'ordre de La Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur **BMICE** faisant foi).

L'acquéreur se réserve le droit de prolonger le délai de réception des offres. Dans ce cas, toutes les obligations des soumissionnaires seront maintenues au nouveau délai.

Toute offre parvenue après expiration du délai de réception des offres fixé par l'acquéreur, sera automatiquement rejetée.

ARTICLE 12- OUVERTURE DES PLIS

La commission d'ouverture des plis se réunit pour ouvrir les enveloppes contenant les offres techniques et financières en une séance unique.

La séance d'ouverture des plis est non publique.

La commission d'ouverture vérifie la présence des documents administratifs et élimine les offres parvenues hors délais.

ARTICLE 13- NATURE DES PRIX

Les prix indiqués en hors Taxes sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et incluent tous les frais y nécessaires.

Les Prix de l'offre seront en Hors Taxes, Hors Douane et exprimé en Dinars Tunisien.

ARTICLE 14- GARANTIE

Le soumissionnaire garantit que tous les équipements proposés seront fournis à l'état neuf, n'ayant pour cela jamais fonctionné depuis leur fabrication dans les usines du constructeur.

La période de garantie est fixée à 12 mois au minimum.

Le délai de garantie commence à courir à partir de la date de la réception provisoire.

Durant cette période de garantie, le titulaire du marché s'engage à réparer tout dysfonctionnement des équipements proposés dans un délai maximum de 48 heures à partir de la date de réception de la réclamation de l'acquéreur.

Ces interventions s'effectueront sur les lieux où seront installés les équipements **(frais de déplacement à la charge du soumissionnaire).**

ARTICLE 15– LIVRAISON ET INSTALLATION

Le délai de livraison des équipements et des logiciels ne doit pas dépasser **10 (10) Jours** à partir du jour suivant la date de notification du marché.

Le Titulaire s'engage à fournir tous les moyens nécessaires pour la configuration et les tests de mise en marche des équipements livrés en présence d'une équipe technique désignée par l'acheteur.

Les équipements non conformes seront refusés et le fournisseur doit les remplacer dans les **dix (10) jours** qui suivent son information par lettre recommandée.

ARTICLE 16 : PENALITE DE RETARD :

En cas de retard dument constaté dans le délai global, le soumissionnaire est passible, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable, d'une Pénalité P du montant total du marché hors taxes par jour de retard (dimanche et jours de fête non compris) ; les pénalités sont plafonnées à 5% (cinq pour cent) du montant du marché hors taxes et calculées selon la formule suivante :

P = V/1000 X R Où :

- P = Montant des pénalités
- V = Montant total du marché hors taxes.
- R = Nombre de jours de retard.

Dans le cas où les pénalités dépasseraient le plafond de cinq pour cent (5%) du montant total du présent marché hors taxes, la BMICE pourra prendre toutes les dispositions nécessaires et réglementaires pour terminer l'étude objet du présent marché par tout moyen qu'il jugera nécessaire aux frais et risques du titulaire du marché défaillant.

ARTICLE 17- DOCUMENTATION

Le titulaire doit fournir au minimum un jeu de documentation technique exhaustif pour chaque type de produit, matériel ou logiciel qui sera installé.

ARTICLE 18- RECEPTION

Les réceptions des équipements seront effectuées de la manière suivante :

18.1- Réception provisoire:

Une réception provisoire sera prononcée après:

1/ La livraison des équipements sur le site de l'acquéreur tel qu'indiqué ci-dessus.

2/ la configuration et les tests de mise en marche des équipements

3/ L'installation de tous les équipements tel qu'indiqué ci-dessus.

18.2- Réception définitive:

Une réception définitive sera prononcée après :

- La réception provisoire des appareils.
- L'expiration de la période de garantie.

La réception provisoire et la réception définitive doivent être sanctionnées par un procès-verbal, dûment signé par les deux parties contractantes.

ARTICLE 19- MODALITES DE PAIEMENT

- 90% Suite à la signature réception provisoire
- 10% Suite à la signature de réception définitive libérables contre une caution bancaire établie par une institution bancaire reconnue et ce dès la signature de la réception provisoire.

La caution de garantie dans ce cas sera libérée suite à la signature de la réception définitive.

ARTICLE 20 : CRITÈRES D'ÉLIMINATION

- Toute offre technique ou financière non-conforme aux conditions des cahiers des charges ou comporte des réserves demeurées non levées est éliminée.
- Le non fourniture des pièces constituants l'offre technique
- Le non fourniture des pièces administratives après demande de l'acquéreur.
- Le non fourniture des documents constituants l'offre financière.
- Toute information qui s'avère erronée constitue un motif de rejet de l'offre.
- Toutes réponses aux conditions de la consultation doivent être accompagnées des pièces justificatives qui constituent en leur absence un motif de rejet de l'offre, et ce après demande de l'acquéreur.
- Toute offre technique non conforme à une ou à la totalité des spécifications techniques du cahier des clauses techniques particulières CCTP sera éliminée.

ARTICLE 21 : PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

21.1 – Le soumissionnaire provisoirement retenu en recevra notification à son adresse officielle mentionnée à l'annexe. Il devra dans les 10 jours qui suivent, remplir toutes les formalités relatives à la passation du marché.

21.2 – Dans le cas où le soumissionnaire n'aurait pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pour exécuter les travaux pourra être annulé sans aucun recours et le cautionnement provisoire sera encaissé par l'acquéreur.

21.3 – Une fois que le marché approuvé, l'adjudicataire provisoire en reçoit notification. Il doit verser son cautionnement définitif trois pour cent (3%) du montant de l'offre retenue dans les vingt (20) jours suivants. Il doit aussi s'acquitter les frais auxquels peuvent donner lieu les droits d'enregistrement du marché dans un délai n'excédant pas quarante-cinq (45) jours à partir de la date de notification.

21.4 –Toutes les offres qui ne répondent pas aux conditions énumérées ci-dessus seront rejetées.

ARTICLE 22 : CAS DE FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure doivent être signalés par écrit, par l'entreprise au plus tard dans les dix(10) jours qui suivent l'évènement. Passé ce délai, l'entreprise n'est plus admise à réclamer.

ARTICLE 23- RESILIATION

En plus des dispositions de ce cahier des charges le marché peut être résilié par décision du L'acquéreur dans les cas suivants :

Décès ou faillite du titulaire.

Incapacité nette et permanente du titulaire du marché.

Faillite du titulaire du marché.

Le titulaire déclare ne pas pouvoir exécuter ses engagements sans qu'il puisse invoquer un cas de force majeure, entre autres en modifiant la constitution des équipes proposées dans son offre, sans autorisation préalable de l'acquéreur.

ARTICLE 24- REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges qui pourraient découler de l'interprétation ou de l'exécution des clauses du présent cahier des charges, seront, à défaut de solution amiable entre les deux parties, soumis au tribunal de Tunis compétent en la matière.

Fait à …… le …….

Signature et cachet du soumissionnaire

B- Tableaux des Spécifications Techniques :

Article 1 : PC portable

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques proposées
Marque	à préciser	
Modèle	à préciser	
Processeur	Intel Core i7-1355U	
Type	10 cœurs	
Fréquence	Up to 5 GHz Turbo max	
Mémoire cache	12 Mo	
Mémoire centrale		
Type	DDR4	
Capacité	16 Go	
Mémoire maximale	32 Go	
Mémoires auxiliaires		
Disque dur	SSD	
Capacité	500 GO	
Ports	3 USB (Type-A ou Type-C) 1 port VGA ou HDMI RJ-45 Headset/mic combo jack (Option)	
Moniteur		
Type	LED HD	
Taille	14" ou 15.6"	
Carte graphique	Non intégrée	
Mémoire vidéo	2 Go	
Carte réseau		
Débit	10/100/1000 Mb/s	
Type de sortie	RJ45	
Communication	-Bluetooth -Wireless	

Carte son	Oui	
Webcam	Intégré	
Clavier	Azerty (français/Arabe)	
Souris	Optique 2boutons + roulette	
Batterie	Batterie au lithium-ion	
Autres	Sacoche d'origine	
Logiciels		
Système d'exploitation	- Dernière version de système d'exploitation - Fourni avec licence original - Doit supporter la langue arabe	
Drivers	-tous les drivers sur un DVD	
Sécurité	Trusted Platform Module TPM 1.2	
Certification et conformité aux normes		
Certification et conformité aux normes	ISO 9001 en cours de validité lors d'ouverture des plis	
	certificats EN 55022, EN 55024, EN 60950 issues d'un laboratoire agrée indépendant et doit comprendre une description du matériel (Marque et modèle et la référence), ROHS, EPEAT et Energy Star	

Annexe

ANNEXE 1

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

soumissionnaire	valeur
Raison sociale	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
E-mail	
Site web	
Directeur Général	
Nom de la personne à contacter	
Date de création	
Capital social	
Effectif 2017	

Fait à …… le …….

Signature & cachet du soumissionnaire

ANNEXE 2

MODELE DE SOUMISSION

Je soussigné ……Président Directeur Général agissant au nom et pour le compte de la société ……Inscrite au registre de commerce de Tunis sous le N° ……. Faisant élection de domicile à ……

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurantes ou mentionnées au dossier de la consultation N° …… lancé par la BMICE pour …….., je me soumets et m'engage à exécuter le marché dans un délai de ……, conformément aux conditions du dossier de la consultation et moyennant le coût que j'ai établi comme suit :

Montant total HT de l'offre (en chiffres et en lettres) ……..…..…

Rabais (en chiffres et en lettres) ……

Montant total HT de l'offre après rabais (en chiffres et en lettres) : ……

Le règlement se fera par versement au compte ouvert au nom de ……..…… à la banque…… sous le N° ……..

Les prix du marché sont fermes et non révisables.

Je m'engage, à maintenir valables les conditions de mon offre pendant un délai de Quatre Vingt Dix (90) jours à partir de la date limite fixée par la BMICE pour la remise des offres.

J'affirme sous peine de réalisation de plein droit du marché à mes torts exclusifs (ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens) que je ne tombe pas (ou que la société ne tombe pas) sous le coup d'interdictions légales édictées, en Tunisie.

Fait à Tunis, le ……

A compléter par la mention manuscrite

« Lu et Approuvé par le soumissionnaire»

Signature(s) manuscrite(s) du soumissionnaire.

ANNEXE 3

Modèle de bordereau des prix

Item	Désignation	Unité	Qté	Prix U. HT	Total HT
1	Ordinateurs portable	Unité	13		
	Total HT……				

Montant total HT de l'offre (en chiffres et en lettres) ……

Fait à …… le ……..

Signature & cachet du soumissionnaire

ANNEXE 4

MODELE DECLARATION DE NON FAILLITE

Je soussigné, (Nom, prénom et fonction) :..... Représentant de la Société, (Nom et adresse de la société) …….. Enregistrée au registre de commerce ..... Sous le n°..... en date du .....…… Faisant élection de domicile à, (adresse complète) .....……..... déclare sur l'honneur de ne pas me trouver en état de faillite ou de liquidation judiciaire.

Fait à …… le ……..

Signature & cachet du soumissionnaire

ANNEXE 5

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE

Je soussigné – nous soussignés [nom(s) et prénoms(s) du ou des signataires] …… agissant en qualité de …… Représentant du bureau (nom et adresse) …… Enregistrée au …… sous le N°…….. Faisant élection de domicile à(adresse complète) …… ci-après dénommé « le soumissionnaire » pour le marché portant sur l'étude pour la mise en place d'un nouveau data center à la snit, déclare sur l'honneur de n'avoir pas fait et m'engage de ne pas faire par moi- même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.

Fait à …… le ……..

Signature & cachet du soumissionnaire

ANNEXE N° 6

CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Je soussigné-nous soussignés **(1)** ……
Agissant en qualité de **(2)** ……
1/Certifie-Certifions que **(3)** ……

Agréé par le Ministre des Finances en application de l'Article (113) de la loi de l'arrêté n°1039 du 13 Mars 2014 portant réglementations des marchés publics **(3)** ……

A constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie suivant récépissé N°……..en date du…… Le cautionnement fixe de ..... Dinars (..... Dinars) prévu par l'Article (113) de l'arrêté susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2/Déclare me (ou déclarons-nous), porter caution personnelle et solidaire **(4)** …….....domicilié à **(5)** ……au titre du montant du Cautionnement Provisoire pour participer à **(6)** …… publié(e) en date du ……Par **(7)** ……et relatif-relative à ……

Le montant du Cautionnement Provisoire s'élève à ……. Dinars (…… Dinars)

3/M'engage – nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le soumissionnaire serait débiteur au titre **(6)** ……et ce, à la première demande écrite de l'acheteur public sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire Préalable.

Le présent cautionnement est valable pour une durée de **Quatre Vingt Dix Jours (90) jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Fait à …….. Le …….

Signature et cachet du soumissionnaire

(1) - Nom(s) et prénom(s) du (ou des) signataire(s).

(2) - Raison sociale et adresse de l'établissement garant.

(3) - Raison sociale de l'établissement garant.

(4) Nom du soumissionnaire (personne physique) ou raison sociale du soumissionnaire (personne morale).

(5) -Adresse du soumissionnaire.

(6) -Appel d'offres ou consultation.

(7) Acheteur public.

ANNEXE N° 7

MODÈLE D'ENGAGEMENT D'UNE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

(À produire au lieu et place de la retenue de garantie)

Je soussigné-nous soussignés **(1)** …….

Agissant en qualité de **(2)** ……. …….

1/Certifie-Certifions que **(3)** ……

A été agréé par le Ministre des Finances en application de l'Article (113) de l'arrêté n°1039 du 13 mars 2014 portantes réglementations des marchés publics (3**)** **……**

A constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie suivant récépissé N°……en date du …… Le cautionnement fixe de ..... dinars (..... dinars) prévu par l'Article (113) de l'arrêté susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2/Déclare me (ou déclarons-nous), porter caution personnelle et solidaire **(4)** ……Domicilié à (**5)** ……au titre du montant de la Retenue de Garantie auquel ce dernier est assujetti en qualité de titulaire du marché N° …… passé avec **(6)** ……publié(e) en date du ……Par **(7)** ……et relatif-relative à l'acquisition d'équipements informatique pour la BMICE avec des prix fermes et non révisables tel que prévu et spécifié par les documents de la consultation.

Le montant de la Retenu de Garantie s'élève à **Dix (10) %** du montant des acomptes à payer à titre du marché, ce qui correspond à ……..... Dinars (en toutes lettres) Et à ……..……Dinars (en chiffres).

3/M'engage-nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce, à la première demande écrite de l'administration sans que j'aie (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation, pour quelque motif que ce soit et sans une lise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

4/En application des dispositions de l'article (53) du Décret n°2002-3158 du 17 décembre 2002 portant réglementations des marchés publics tel que modifié et complété par les textes subséquents y compris le décret n°2011-623 du 23/05/2011, la caution qui remplace la Retenu de Garantie devient caduque après que le titulaire du marché ait accompli toutes ses obligations, et ce à l'expiration du délai de quatre (04) mois après la réception définitive **(8).**

Si le titulaire du marché a été avisé par l'acheteur publique, avant l'expiration du délai susvisé, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas honoré tous ces engagements, il est fait opposition à l'expiration de la caution, Dans ce cas la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par l'acheteur public.

Fait à …….. Le ……

Signature et cachet du soumissionnaire

(1) -Nom(s) et prénom(s) du (ou des) signataire(s)

(2) - Raison sociale et adresse de l'établissement

(3) - Raison sociale de l'établissement

(4) - Nom du titulaire du marché

(5) - Adresse du titulaire du marché

(6) - Service qui a passé le marché

(7) - Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances

(8) - Réception définitive ou de l'expiration du délai de garantie

ANNEXE N°8

MODÈLE D'ENGAGEMENT D'UNE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

(À produire au lieu et place du Cautionnement Définitif)

Je soussigné-nous soussignés **(1)** …….

Agissant en qualité de **(2)** ……

1/Certifie-Certifions que **(3)** …….

Agréé par le Ministre des Finances en application de l'Article (113) de l'arrêté n°1039 du 13mars 2014 portant réglementations des marchés publics **(3)** …… A constitué entre les mains du Payeur Général de Tunisie suivant récépissé N°……..en date du…… Le cautionnement fixe de..... dinars (.....Dinars) prévu par l'Article (113) de l'arrêté susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2/Déclare me (ou déclarons nous), porter caution personnelle et solidaire **(4)** …….....domicilié à **(5)** ……au titre du montant de la Retenue de Garantie auquel ce dernier est assujetti en qualité de titulaire du marché N° …… passé avec **(6)** ……publié(e) en date du ……, enregistré à la Recette des Finances **(7)** …… relatif à l'exécution des travaux du projet d'aménagement et mise à niveau du Datacenter de la SNIT avec des prix fermes et non révisables tel que prévu et spécifié par les documents de consultation.

Le montant du cautionnement définitif s'élève à **Trois (03) %** du montant des acomptes à payer à titre du marché, ce qui correspond à …….....

Dinars (en toutes lettres) et à ……Dinars (en chiffres).

3/M'engage-nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce, à la première demande écrite de l'acheteur public sans que j'aie (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation, pour quelque motif que ce soit et sans une lise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

4/En application des dispositions de l'article (50) du Décret n°2002-3158 du 17 décembre 2002 portant réglementations des marchés publics tel que modifié et complété par les textes subséquent la caution qui remplace le cautionnement définitif devient caduque après que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations, et ce, à l'expiration d'un mois après la réception provisoire sans réserve**(8)**.

Si le titulaire du marché a été avisé par l'acheteur publique, avant l'expiration du délai susvisé, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas honoré tous ces engagements, il est fait opposition à l'expiration de la caution, Dans ce cas la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par l'acheteur public.

Fait à …….. Le ……

Signature et cachet du soumissionnaire

(1) -Nom(s) et prénom(s) du (ou des) signataire(s)

(2) - Raison sociale et adresse de l’établissement

(3) - Raison sociale de l’établissement

(4) - Nom du titulaire du marché

(5) - Adresse du titulaire du marché

(6) - Service qui a passé le marché

(7) - Indication des références d’enregistrement auprès de la recette des finances

(8) - Réception définitive ou de l’expiration du délai de garantie